

Décision du comité d'agrément

Department of Education du Tyndale University College

Demande de renouvellement d'agrément

Programme consécutif de formation à l'enseignement, avec domaine d'études pour enseigner aux cycles primaire-moyen et moyen-intermédiaire, y compris les cycles primaire-moyen avec concentration sur l'enseignement du français langue seconde, menant à un baccalauréat en éducation (offert en anglais)

**Comité d'agrément
Ordre des enseignantes
et des enseignants de l'Ontario
Le 18 septembre 2018**

Ontario
College of
Teachers
Ordre des
enseignantes et
des enseignants
de l'Ontario

Décision du comité d'agrément concernant la demande d'agrément présentée par le Department of Education du Tyndale University College.

Introduction

Le 7 mars 2018, le Department of Education du Tyndale University College a présenté une demande de renouvellement de l'agrément du programme de formation à l'enseignement suivant :

- Consecutive program of professional education with an area of study in the Primary/Junior and Junior/Intermediate divisions, including Primary/Junior divisions with a focus on teaching French as a Second Language, leading to a Bachelor of Education degree

Conformément au Règlement 347/02 sur l'agrément des programmes de formation en enseignement, le comité d'agrément a constitué un sous-comité d'agrément pour :

1. évaluer le programme de formation à l'enseignement susmentionné, sous la direction du comité d'agrément;
2. jouer un rôle consultatif auprès du comité d'agrément en lui rendant compte de ses conclusions et en lui formulant des recommandations concernant l'agrément du programme évalué.

Le sous-comité a été formé conformément aux critères énoncés à l'article 6 du Règlement sur l'agrément des programmes de formation en enseignement et était constitué de quatre personnes, comme suit :

- deux membres du conseil de l'Ordre, dont deux membres du comité d'agrément et au moins un membre nommé du conseil;
- une personne de la liste d'experts ayant de l'expérience en évaluation de programmes de formation à l'enseignement;
- une personne nommée par le Department of Education du Tyndale University College.

Pour émettre ses recommandations, le sous-comité a évalué la demande d'agrément et les documents supplémentaires fournis par le Department of Education du Tyndale University College. Le sous-comité d'agrément s'est rendu sur place entre le 4 juin et le 12 juin 2018. Sa visite des installations et les entretiens qu'il a réalisés au Department of Education du Tyndale University College ont eu lieu le 5 juin 2018. Pendant sa visite, le sous-comité a visité les lieux où sont enseignés les programmes et a réalisé des entretiens. Il a examiné des travaux d'étudiantes et étudiants et s'est entretenu avec des membres du corps professoral, des étudiants et d'anciens étudiants ainsi que des intervenants.

Au moyen de publicités affichées sur le campus, de courriels envoyés par le département à divers intervenants et d'annonces publiées dans le site web de l'Ordre et par l'entremise des médias sociaux, l'Ordre a invité le public à s'exprimer sur la qualité du programme examiné en soumettant leur opinion au sous-comité d'agrément.

Son examen terminé et après avoir tenu compte des soumissions du public, le sous-comité d'agrément a préparé un rapport provisoire pour le Department of Education du Tyndale University College dans lequel il a formulé des recommandations. Le rapport final soumis au comité d'agrément tient compte des commentaires de la directrice en réponse au rapport provisoire.

Conformément à l'autorité que lui confèrent la *Loi sur l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario* et le Règlement 347/02 sur l'agrément des programmes de formation en enseignement, le comité d'agrément a délibéré en vue de déterminer si le programme de formation professionnelle faisant l'objet de la demande du Department of Education du Tyndale University College répondait aux conditions d'agrément.

Pour parvenir à sa décision, le comité d'agrément a examiné le rapport définitif du sous-comité d'agrément, daté du 10 septembre 2018, la réponse de la directrice du département relativement au rapport provisoire, datée du 30 août 2018, la présentation de la présidente du sous-comité au comité d'agrément et les conditions du Règlement 347/02 sur l'agrément des programmes de formation en enseignement.

Décision du comité d'agrément prise à sa réunion du 18 septembre 2018

Conditions et constatations

Les motifs de la décision du comité et les faits sur lesquels elle se fonde figurent ci-dessous :

Condition 1

Le fournisseur du programme est un établissement autorisé.

Constatations

La documentation indique que le Department of Education du Tyndale University College est un établissement autorisé en vertu du paragraphe 1. (1) du Règlement 347/02 sur l'agrément des programmes de formation en enseignement.

Le Règlement 347/02 sur l'agrément des programmes de formation en enseignement stipule qu'un établissement autorisé comprend soit un collège, une faculté d'éducation ou une école des sciences de l'éducation de l'Ontario qui fait partie d'une université autorisée à conférer des grades ou qui lui est affiliée.

Le Department of Education fait partie du Tyndale University College and Seminary, un établissement qui confère des diplômes et créé en vertu d'une loi de l'Assemblée législative de l'Ontario, le projet de loi PR12, qui a reçu la sanction royale le 13 juin 2005. La plus récente lettre de consentement du ministère de la Formation et des Collèges et Universités de l'Ontario, datée du 6 juin 2014, autorisait le Tyndale University College and Seminary à offrir un baccalauréat en éducation en vertu de la *Loi favorisant le choix et l'excellence au niveau postsecondaire*, pour une période de cinq ans ou jusqu'en juin 2019.

Conclusion

En se basant sur l'information qui lui a été fournie, le comité d'agrément a déterminé que le programme satisfait entièrement à la Condition 1.

Condition 1.1

Le programme dure quatre semestres universitaires et comprend les jours d'expérience pratique exigés par la sous-disposition 2 v du paragraphe 1 (2).

Constatations

La documentation indique que le programme du Department of Education du Tyndale University College dure quatre semestres¹, y compris les journées consacrées aux expériences pratiques. Les étudiantes et étudiants à tous les cycles doivent suivre 80 jours d'expérience pratique tel qu'exigé.

Le programme de quatre semestres est offert à temps plein sur une période 16 mois consécutifs, du début août à la fin novembre de l'année suivante. Le nombre total de jours de stage pour chaque cohorte peut varier entre 107 et 110 jours.

Conclusion

En se basant sur l'information qui lui a été fournie, le comité d'agrément a déterminé que le programme satisfait entièrement à la condition 1.1.

¹ Dans le présent document, le terme «semestre» représente une session universitaire, c'est-à-dire environ 3 mois.

Condition 2

Le programme repose sur un cadre conceptuel clairement défini.

Constatations

La documentation démontre que le programme repose sur un cadre conceptuel clairement défini.

L'énoncé de mission du baccalauréat en éducation du Tyndale University College est d'éduquer et de préparer les diplômés à enseigner avec un engagement profond pour le professionnalisme, l'excellence, la collégialité, l'équité et le service.

Dans son énoncé de mission, le Department of Education cerne et définit cinq domaines (professionnalisme, excellence, équité, collégialité et service) qui servent de cadre de travail pour l'engagement collectif de chaque cohorte. Le modèle de différenciation pédagogique de Hume, qui encadre la méthodologie dans chaque cours, cerne huit aspects du processus d'enseignement et d'apprentissage. Quatre de ces aspects constituent des conditions d'efficacité préalables à un enseignement de qualité : compréhension indispensable, communauté d'apprentissage, croyances et connaissances de l'enseignant, et défi adéquat. Trois autres aspects fournissent des détails sur la façon de différencier l'enseignement : connaissance des élèves, enseignement efficace enseignement convaincant et fondement sur des preuves. Le dernier aspect est la réussite de l'élève. Le cadre conceptuel repose sur les cinq domaines susmentionnés et le modèle de différenciation pédagogique de Hume. Tous les plans de cours incorporent le modèle de différenciation pédagogique de Hume et les attentes du programme : professionnalisme, excellence, collégialité, équité et service.

Conclusion

En se basant sur l'information qui lui a été fournie, le comité d'agrément a déterminé que le programme satisfait entièrement à la condition 2.

Condition 3

La conception du programme est compatible avec ce qui suit et en tient compte :

- i) les Normes d'exercice de la profession enseignante et les Normes de déontologie de la profession enseignante de l'Ordre*
- ii) les recherches les plus à jour dans le domaine de la formation des enseignants*
- iii) l'intégration de la théorie et de la pratique dans la formation des enseignants.*

Constatations

La documentation indique que la conception du programme examiné respecte et reflète les *Normes d'exercice de la profession enseignante* et les *Normes de déontologie de la profession enseignante* de l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario, les recherches les plus à jour dans le domaine de la formation des enseignants et l'intégration de la théorie à la pratique dans la formation des enseignants.

Normes d'exercice et de déontologie de la profession enseignante

La conception du programme du Tyndale University College respecte les *Normes d'exercice de la profession enseignante* et les *Normes de déontologie de la profession enseignante de l'Ordre*. Les normes guident le domaine du professionnalisme dans l'énoncé de mission. Il est clairement indiqué que la connaissance des normes de l'Ordre est un des objectifs du programme.

Recherches les plus à jour dans le domaine de la formation des enseignants

La conception du programme reflète les recherches les plus à jour dans le domaine de la formation des enseignants. Les membres du corps professoral qui enseignent les cours de base incorporent leurs recherches et celles des théoriciens actuels dans les cours. Le programme a adopté le modèle de différenciation pédagogique de Karen Hume, en vertu duquel les «croyances et connaissances de l'enseignant» constituent un pilier fondamental sur lequel repose le processus d'enseignement et d'apprentissage. Le programme de formation à l'enseignement est compatible avec les caractéristiques fondamentales des programmes exemplaires de Darling-Hammond et les critères du succès de Beck et Kosnik, et en tient compte. L'approche constructiviste sociale, selon laquelle le savoir est fondé sur l'expérience, l'apprentissage est social et toutes les dimensions d'une personne sont revendiquées dans l'apprentissage, est intégrée au programme. De plus, la conception du programme comprend le développement d'une communauté au sein des cohortes telle que décrite par Koeppen, Huey, Connor.

Intégration de la théorie et de la pratique

Le programme du Tyndale University College exige une pratique réfléchie qui repose sur les perspectives interdépendantes de Brookfield : autobiographique, apprenant, pair et collègue, et recherche. Les instructeurs du cours *Reflective Practice* proposent d'examiner les événements pédagogiques sous six angles : philosophique, politique, pédagogique, professionnel, parental et personnel.

Le Tyndale University College présente son programme comme une immersion dans la profession enseignante. En plus d'essayer de créer des habitudes de pensée et de pratique, le programme met l'accent sur le fait qu'être un enseignant professionnel exige d'articuler la justification théorique et fondamentale d'une approche pédagogique.

Chaque volet du programme comprend une attente dans le domaine de la participation professionnelle, selon les engagements collectifs de chaque cohorte. Cela facilite les interconnexions entre les cours et les expériences pratiques, et permet d'entrecouper les stages dans les écoles avec des cours.

Conclusion

En se basant sur l'information qui lui a été fournie, le comité d'agrément a déterminé que le programme satisfait entièrement à la condition 3.

Condition 3.1

Le programme permet aux étudiants qui suivent un programme de formation professionnelle d'acquérir des connaissances et des compétences dans tous les domaines figurant à l'annexe 1.

Constatations

La documentation indique que le programme permet aux étudiantes et étudiants d'acquérir des connaissances et des compétences dans la plupart des domaines de l'annexe 1 décrits comme contenu de base essentiel dans le *Guide d'agrément à l'intention des fournisseurs*. Les domaines de base sont intégrés dans les cours de méthodologie et les cours de base, les travaux et les stages.

Toutefois, le programme ne permet pas aux étudiants inscrits aux cycles primaire-moyen avec concentration sur l'enseignement du français langue seconde d'acquérir des connaissances et des compétences dans certains des domaines figurant à l'annexe 1. Les préoccupations du comité sont abordées ci-dessous dans les éléments pertinents.

Connaissance du curriculum

Éléments 1 et 2

Tous les plans des cours de méthodologie des six domaines d'études obligatoires aux cycles primaire-moyen (*The Arts, Health and Physical Education, Language, Mathematics, Social Studies* et *Science and Technology*) font référence au programme-cadres de l'Ontario de la 1^{re} à la 8^e année. Le programme de la maternelle et du jardin d'enfants est également abordé dans le cours EDUP 5083 *Early Years* pour les étudiants du programme aux cycles primaire-moyen. Les cours de méthodologie aux cycles moyen-intermédiaire font référence au programme-cadre de l'élémentaire de la 1^{re} à la 8^e année et programme-cadre au secondaire à la 9^e et 10^e année.

Le programme permet de préparer les étudiants à utiliser les recherches les plus à jour ainsi que les recherches marquantes et fondamentales dans les domaines de l'enseignement et de l'apprentissage. On fait notamment référence à Vygotsky (zone proximale de développement), Mandler et Sarason (anxiété) et Beck (thérapie cognitivo-comportementale).

Toutefois, en ce qui concerne la concentration de français langue seconde aux cycles primaire-moyen, la documentation indique que le programme ne permet pas à tous les étudiants de français langue seconde aux cycles primaire-moyen d'acquérir une connaissance et une compréhension suffisantes du programme-cadre actuel de l'Ontario et des politiques provinciales qui sont pertinentes aux domaines d'études de l'étudiant. Le comité d'agrément accepte la conclusion du sous-comité selon laquelle les étudiants sont préparés à enseigner uniquement dans le programme qu'ils choisissent ou auquel ils sont affectés. Pourtant, le programme-cadre de l'Ontario

comprend trois programmes de français langue seconde : programme de base de français, programme intensif de français et programme d'immersion en français.

De plus, les recherches qui ont guidé le document *The Ontario Curriculum: French as a Second Language: Core, Grades 4–8; Extended, Grades 4–8; Immersion, Grades 1–8*, 2013 (par exemple, la quatrième partie, Examen des études, du *Cadre stratégique pour l'apprentissage du français langue seconde dans les écoles de l'Ontario de la maternelle à la 12^e année*, 2013) ne sont pas mentionnées dans le plan du cours *French as a Second Language PJ* et les étudiants n'ont pas l'occasion d'examiner des recherches portant spécifiquement sur le programme de base de français, le programme intensif de français et le programme d'immersion en français. Les recherches présentées mettent avant tout l'accent sur le programme de base de français.

Les étudiants du programme d'enseignement du français langue seconde sont séparés en trois cohortes (programme de base de français, programme intensif de français ou immersion en français), selon leur niveau de compétence en français. Dans chaque cohorte, les résultats d'apprentissage des étudiants en enseignement sont axés principalement sur la méthodologie et le contenu du programme-cadre pertinent à leur cohorte, mais non sur les trois programmes de français langue seconde prescrits dans le programme-cadre et les politiques de l'Ontario.

Le Tyndale University College a soumis un plan pour un cours de méthodologie de six crédits qu'il a l'intention d'offrir pour compléter le cours de français langue seconde aux cycles primaire-moyen. Le plan de cours décrit l'approche actuelle du Ministère relativement aux trois programmes de français langue seconde (programme de base de français, programme intensif de français et programme d'immersion en français). Toutefois, à la date de la présente décision, le cours supplémentaire n'était pas encore offert.

Connaissance des stratégies en matière de pédagogie et d'enseignement

Élément 1

On encourage les étudiants à développer une perspective d'apprentissage envers leur pratique. Pour résoudre des problèmes liés à la pratique, ils apprennent à collaborer avec les collègues grâce à une approche fondée sur les actifs et le discernement des éléments pertinents de la recherche et de la théorie. Les étudiants développent une habitude de réflexion lorsqu'ils doivent prendre des décisions relatives aux dilemmes pédagogiques, ce qui représente un résultat d'apprentissage du cours *Reflective Practice*.

Élément 2

Les étudiants apprennent à utiliser la technologie en tant qu'outil d'enseignement dans le cours *Education Technology*. Ce cours est conçu pour leur permettre d'acquérir les connaissances et les compétences nécessaires pour qu'ils puissent utiliser la technologie de l'éducation et l'informatique infonuagique afin d'enseigner et d'apprendre. Les activités dans ce cours comprennent la communication avec les élèves, les parents et les collègues; la différenciation du contenu, du processus et du

résultat; l'accessibilité aux ressources d'apprentissage destinés à l'enfance en difficulté; l'évaluation et la rétroaction descriptive; l'intégration de la technologie des tableaux blancs interactifs aux leçons et l'élaboration de stratégies organisationnelles continues.

Élément 3

Le programme incorpore l'apprentissage par le questionnement dans divers cours. Les étudiants sont orientés vers les profils des apprenants en remplissant leur propre profil d'apprentissage selon les quatre catégories suivantes : préparation, forces, préférences en matière d'apprentissage et intérêts. En se servant de l'exemple de profil individuel dans *L'apprentissage pour tous* comme guide, ils créent un profil individuel pour leurs élèves.

Élément 4

Le programme du Tyndale University College met l'accent sur les théories de l'apprentissage et de l'enseignement, et sur la différenciation pédagogique. Trois cours en particulier offrent la possibilité d'acquérir des compétences et des connaissances dans ce domaine : *The Developing Learner* et deux cours sur la différenciation pédagogique pour divers types d'apprenants (*Differentiated Instruction for Diverse Learners*).

Élément 5

Les étudiants acquièrent des connaissances sur la gestion de classe et les compétences organisationnelles dans le cours *Creating Safe, Engaging and Inclusive Learning Environments*. Ils développent les connaissances, les compétences et les pratiques pédagogiques qui permettent à chaque élève de se sentir respecté, confiant et en sécurité, afin d'apprendre au meilleur de leurs capacités. Les étudiants apprennent des pratiques fondées sur la recherche, les politiques relatives à l'égalité et à l'inclusion, ainsi que des stratégies efficaces pour établir des milieux d'apprentissage sécuritaires, engageants et inclusifs dans leurs classes et leurs communautés scolaires.

Élément 6

Les renseignements sur le développement de l'enfant et de l'adolescent (l'un des deux volets de cet élément) sont indiqués à la condition 11: Développement et apprentissage humains. Les étudiants acquièrent des compétences et des connaissances sur les transitions des élèves en mettant l'accent sur certaines en particulier : compétences en organisation d'une activité à l'autre ou d'une classe à l'autre, et transitions d'une année à l'autre, par exemple de la maison ou de la garderie à la maternelle, du jardin d'enfants à la première année et de la huitième à la neuvième année.

Élément 7

La documentation indique que l'observation et l'évaluation des élèves sont abordées dans tous les cours du volet de contenu (méthodologie) du programme. *Faire croître le succès* (2010) est utilisé et les étudiants examinent la conversation, l'observation et le

résultat (évaluation *Conversation, Observation and Product* ou COP de Anne Davies) dans les diverses matières du curriculum.

Élément 8

L'appui aux apprenants de l'anglais est abordé dans les deux cours *Differentiated Instruction for Diverse Learners, Parts 1 and 2*. Un spécialiste de l'enseignement aux apprenants de l'anglais facilite l'utilisation du document *Steps to English Proficiency* (STEP) et des ressources numériques ainsi que les communications avec d'autres professionnels, les parents et les membres de la famille.

Élément 9

Des informations sur la pédagogie et l'évaluation de l'apprentissage dans les domaines d'études pertinents relativement à des matières spécifiques du curriculum sont indiquées dans la condition 10

Élément 10

Les étudiants du Tyndale University College apprennent à appuyer les élèves ayant des besoins particuliers dans trois cours principaux : *Differentiated Instruction for Diverse Learners* (Parts 1 and 2) et *The Developing Learner*. Un spécialiste de l'éducation de l'enfance en difficulté facilite l'apprentissage dans ce domaine. Les documents du ministère de l'Éducation font partie des textes et autres documents obligatoires.

Connaissance du contexte d'enseignement

Grâce à leurs cours et à leurs stages, étudiants acquièrent des connaissances sur le contexte de l'Ontario dans lequel les écoles élémentaires et secondaires existent.

Élément 1

Les thèmes liés à la santé mentale, à la dépendance aux substances et au bien-être sont abordés dans les cours *The Developing Learner* et *Health and Physical Education*. Les ressources du ministère de l'Éducation, notamment *Vers un juste équilibre – Pour promouvoir la santé mentale et le bien-être des élèves – Guide du personnel scolaire et Fondements d'une école saine*, sont intégrées à ces cours.

Élément 2

Des informations sur les normes d'exercice et de déontologie de l'Ordre sont indiquées à la condition 11 (ii).

Élément 3

Le Tyndale University College offre des formations en enseignement aux cycles primaire-moyen et moyen-intermédiaire, et une concentration sur les transitions de l'école élémentaire à l'école secondaire. D'autres références aux transitions figurent à l'élément 6, Connaissance des stratégies de pédagogie et d'enseignement, dans la section précédente de ce document.

Élément 4

Le programme comprend des cours et des stages qui permettent de vivre une expérience dans le contexte scolaire de l'Ontario. Deux cours du programme, *Creating Safe, Engaging and Inclusive Learning Environments* et *Differentiated Instruction for Diverse Learners*, présentent le contexte de l'Ontario. Les ressources utilisées actuellement dans ces cours comprennent les documents du ministère de l'Éducation, y compris *Partenariat avec les parents : Politique de participation des parents pour les écoles de l'Ontario*, *Stratégie ontarienne d'équité et d'éducation inclusive : Comment tirer parti de la diversité*, *Stratégie ontarienne d'équité et d'éducation inclusive : Faits en bref*, la *Série d'apprentissage professionnel* et *Écoles sécuritaires et accueillantes*.

Élément 5

Sont indiqués à la condition 11 (ii) des renseignements sur La législation ontarienne en matière d'éducation et la législation connexe, la législation en matière de santé et de sécurité au travail et la législation qui réglemente la profession enseignante en Ontario et les obligations professionnelles des membres de l'Ordre.

Élément 6

La collégialité est un des domaines indiqués dans l'énoncé de mission du Tyndale University College. Le programme met l'accent sur la création et le maintien de divers types de relations professionnelles. Les relations professionnelles sont abordées dans les cours *Reflective Practice* et *Professional Seminar*, et la participation des parents, dans le cours *Creating Safe, Engaging and Inclusive Learning Environments*.

Conclusion

En se basant sur l'information qui lui a été fournie, le comité conclut que le programme satisfait essentiellement, quoique non entièrement, à la condition 3.1.

Motifs de la conclusion

Les motifs de la conclusion du comité d'agrément sont abordés ci-haut à l'élément 1 et 2 de la section Connaissance du curriculum.

Pour que la concentration du programme sur l'enseignement du français langue seconde satisfasse entièrement à la condition 3.1, la directrice du Département d'éducation doit fournir, au comité d'agrément, des preuves acceptables que les cours de méthodologie permettent à tous les étudiants d'être préparés à enseigner les trois programmes du curriculum de l'Ontario (*French as a Second Language: Core, Grades 4–8; Extended, Grades 4–8; Immersion, Grades 1–8*) et à utiliser la recherche la plus récente dans les domaines de l'enseignement et de l'apprentissage.

Par exemple, la directrice peut présenter :

- des plans de cours différenciés qui démontrent le caractère adéquat des cours de méthodologie de l'enseignement des trois programmes du curriculum de l'Ontario (*French as a Second Language: Core, Grades 4–8; Extended, Grades 4–8; Immersion, Grades 1–8*, 2013)

- des plans de cours de méthodologie qui font référence explicitement au contenu incluant une pédagogie appropriée aux cycles, des ressources et un enseignement correspondant aux trois programmes du curriculum de l'Ontario (French as a Second Language: Core, Grades 4–8; Extended, Grades 4–8; Immersion, Grades 1–8, 2013)
- des artefacts, par exemple des travaux ou des portfolios réalisés par un échantillon d'étudiants afin de vérifier que les cours de méthodologie permettent à chaque étudiant d'acquérir des connaissances et des compétences pour enseigner le contenu du curriculum liées aux trois programmes de français langue seconde (programme de français de base, programme intensif de français et programme d'immersion en français), et non un seul programme
- des artefacts, par exemple des travaux ou des portfolios réalisés par un échantillon d'étudiants afin de vérifier que chaque étudiant de l'échantillon a acquis les connaissances et les compétences requises pour utiliser la recherche la plus récente dans l'enseignement et l'apprentissage adéquats à chacun des trois programmes de français langue seconde : cadre, intensif et immersion.

Pour que cela profite à la cohorte d'étudiants admise en août 2018, les améliorations aux cours de méthodologie devront être mises en œuvre au plus dans les 12 mois suivant la date d'émission de la décision.

Condition 4

Le programme est actuel, fait référence au programme d'études de l'Ontario, tient compte des résultats des recherches les plus à jour dans le domaine de la formation des enseignants et offre de vastes connaissances dans ses différents cycles et composantes.

Constatations

La preuve rapportée dans la condition 3.1 indique que, à l'exception de la concentration pour enseigner le français langue seconde aux cycles primaire-moyen, le programme est actuel, fait référence au programme d'études de l'Ontario, tient compte des résultats des recherches les plus à jour dans le domaine de la formation des enseignants et offre de vastes connaissances dans ses différents cycles et composantes.

Actuel

Le fait que certains cours soient alignés aux éléments du programme de formation à l'enseignement prolongé, tel que reflété dans le *Guide d'agrément à l'intention des fournisseurs* et la condition 3.1., confirme le caractère actuel du curriculum du programme.

Programme d'études de l'Ontario

La section Connaissance du curriculum de la condition 3.1 confirme que le curriculum du programme fait référence au programme d'études de l'Ontario.

Recherches les plus à jour

La condition 3.1, et en particulier la section Connaissance des stratégies en matière de pédagogie et d'enseignement, confirme que le curriculum du programme comprend l'application des recherches les plus à jour dans le domaine de la formation des enseignants.

Vastes connaissances

La condition 3.1 et la condition 10 confirment que le curriculum du programme offre de vastes connaissances dans les différents cycles et composantes du programme.

Conclusion

En se basant sur l'information qui lui a été fournie, le comité d'agrément conclut que le programme satisfait essentiellement quoique non entièrement à la condition 4.

Motifs de la conclusion

Le comité se base sur les faits et motifs abordés dans la condition 3.1 pour appuyer sa décision selon laquelle la condition 4 est satisfaite essentiellement quoique non entièrement

Condition 5

La documentation démontre que le programme comprend des cours théoriques, des cours de méthodologie de l'enseignement et des cours de base et laissent suffisamment place à la mise en pratique de la théorie.

Constatations

La documentation indique que le programme comprend des cours théoriques, des cours de méthodologie de l'enseignement et des cours de base et laissent suffisamment place à la mise en pratique de la théorie.

Cours de théorie, cours de méthodologie et cours de base

La théorie est enchâssée dans les cours de méthodologie et les cours de base obligatoires pour tous les étudiants du Department of Education du Tyndale University College. Ces cours de base – que le Tyndale University College appelle cours de concept et de contexte –, visent à aider les étudiants à développer une large compréhension des aspects fondamentaux, théoriques, psychologiques, philosophiques et historiques de l'éducation. Les concepts du curriculum et de l'évaluation sont examinés selon diverses perspectives théoriques et métaphoriques. Sont aussi abordées des questions fondamentales, y compris le but de l'éducation et la classe idéale.

Les étudiants suivent des cours généraux de méthodologie de l'enseignement, appelés cours de contenu, qui portent sur des matières précises dans le cycle qu'ils ont choisi. Tous les étudiants d'une cohorte, tant aux cycles primaire-moyen que moyen-intermédiaire, suivent les cours *Language and Literacy*, *Mathematics*, *Science and Technology*, *Health and Physical Education*, *Social Studies*, *History and Geography* et *Arts*. De plus, les étudiants aux cycles primaire-moyen s'inscrivent également à un cours de concentration : *Early Years* ou *French as a Second Language*. (Le Department of Education pourrait séparer le dernier cours, qui se compose de six crédits, en deux cours de 3 crédits.) Les thèmes abordés comprennent les théories constructivistes, cognitives, comportementales et sociales, ainsi qu'un examen des stratégies et des ressources en enseignement.

Mise en pratique de la théorie

Les cours du programme reflètent une approche socioconstructiviste de l'apprentissage qui privilégie les approches expérientielles. Le contenu des cours comprend des applications pratiques, notamment la planification et l'élaboration de tableaux de rendement pour améliorer la gestion de classe et l'enseignement. Les cours fournissent des occasions de modéliser des stratégies et de participer à des activités de simulation et de microenseignement. Certains travaux mettent l'accent sur l'application pratique de la théorie, notamment la construction de modèles et le travail de laboratoire dans les cours de sciences. Les étudiants préparent des plans des leçons, réfléchissent et se posent des questions durant les cours et ont l'occasion de mettre le tout en pratique durant les stages.

Durant leurs stages, les étudiants préparent un portfolio professionnel, qui comprend des plans de leçons détaillés et des sommaires réflexifs qui font ressortir les liens entre la théorie et la pratique. Les séminaires d'intégration aux stages permettent de réfléchir explicitement aux liens qui existent entre les théories apprises dans les cours et leurs expériences pratiques.

Conclusion

En se basant sur l'information qui lui a été fournie, le comité d'agrément a déterminé que le programme satisfait entièrement à la condition 5.

Condition 6

L'organisation et la structure du programme conviennent au contenu des cours.

Constatations

La documentation indique que l'organisation et la structure du programme conviennent au contenu des cours.

Le Department of Education du Tyndale University College offre un programme de baccalauréat en éducation d'une durée de 16 mois consécutifs répartis en quatre (4) semestres, du mois d'août au mois de novembre de l'année suivante. Les cours et les stages du programme sont organisés en quatre volets : concept, contenu, contexte et stage.

On appelle «volet du contenu» les cours de méthodologie de l'enseignement du Tyndale University College dans lesquels on présente les programmes-cadre de l'Ontario. Les cours de ce volet mettent l'accent sur les concepts pédagogiques et les stratégies d'évaluation essentielles à la scolarisation et au contenu pédagogique. Les cours théoriques et les cours de base constituent les volets de concept et de contexte. Leur objectif est d'aider les étudiants à acquérir une compréhension générale des aspects fondamentaux, théoriques, psychologiques, philosophiques et historiques de l'éducation. Le volet de stage, quant à lui, est conçu pour faire le lien entre la théorie et la pratique. Le cours *Professional Seminar* est le cadre qui facilite l'intégration de la théorie à la pratique. Les huit dimensions du modèle de différenciation pédagogique de Karen Hume sont indispensables au format et à la structure du programme du Tyndale University College.

Tous les cours sont offerts en mode synchrone sur le campus, ce qui permet aux étudiants de renforcer leur communauté d'apprentissage. Aussi, l'offre de cours au mois d'août permet une meilleure préparation pour les stages qui débutent en septembre. Ceci permet aussi d'optimiser les expériences de stages durant l'année scolaire de septembre à juin. Certains cours sont offerts sur plusieurs semestres, tandis que d'autres sont offerts sous forme de modules ciblés pour inviter, pendant l'été, des instructeurs à temps partiel qui possèdent une expérience récente en salle de classe.

Le stage convient à l'organisation et à la structure du programme et se reflète dans l'objectif global de la structure du programme, qui est d'offrir une expérience d'immersion dans la profession enseignante. De nombreux aspects du programme appuient et favorisent la croissance professionnelle des enseignants qui détiennent le certificat de qualification et d'inscription. Par exemple, les étudiants suivent des cours pendant les mois d'été, aident les enseignants associés durant les jours précédant le début de septembre, commencent l'année scolaire avec l'enseignant associé, doivent répondre aux attentes en matière d'assiduité, apprennent tout en faisant des travaux axés sur la planification et la préparation du personnel et les utilisent souvent immédiatement en classe, et sont évalués pendant le stage en fonction des attentes du Programme d'insertion professionnelle du nouveau personnel enseignant.

Certains cours sont offerts sur plusieurs semestres, tandis que d'autres sont offerts sous forme de modules ciblés pour inviter, pendant l'été, des instructeurs à temps partiel qui possèdent une expérience récente en salle de classe.

Conclusion

En se basant sur l'information qui lui a été fournie, le comité d'agrément a déterminé que le programme satisfait entièrement à la condition 6.

Condition 7

Les étudiants sont évalués et informés de leurs progrès de façon continue tout au long du programme.

Constatations

La documentation indique que les étudiants sont informés de leurs progrès et évalués de façon continue tout au long du programme.

Les étudiants sont évalués de diverses façons au moyen d'un certain nombre d'outils et de stratégies d'évaluation : grilles d'évaluation adaptées, observation des résultats d'apprentissage, rétroaction formative, évaluation sommative, et autres. Ils participent aux évaluations et ont des occasions de réfléchir, de s'autoévaluer, de se faire évaluer par leurs pairs, d'élaborer des grilles d'évaluation adaptées, de co-construire des critères de réussite et de participer à l'élaboration des devoirs et des travaux.

Les étudiants reçoivent une rétroaction formative des instructeurs sur leurs travaux qui leur permet de s'améliorer ou de soumettre à nouveau leurs travaux pour une évaluation définitive. Les instructeurs du corps font souvent référence à *Faire croître le succès* et à «l'évaluation au service de l'apprentissage, en tant qu'apprentissage et de l'apprentissage». Les étudiants confirment l'utilisation et la mise en œuvre de ces types d'évaluations dans leurs cours.

Les enseignants associés évaluent fréquemment, et de manière continue, l'enseignement des stagiaires. L'évaluation durant les stages repose sur les normes d'exercice de la profession enseignante. Ces normes sont clairement communiquées aux étudiants dans leurs guides de stage et constituent la base de la rétroaction, de l'évaluation formative et de l'autoévaluation. En plus de l'évaluation formative de l'étudiant effectuée de façon continue par l'enseignant associé, les professeurs conseillers observent et évaluent les stagiaires à trois reprises durant chaque expérience pratique. Ces visites comprennent des observations de l'enseignement, l'évaluation de la documentation écrite (p. ex., agenda, journal, leçons et plans d'unités), des discussions et des suggestions de révision et d'amélioration.

Conclusion

En se basant sur l'information qui lui a été fournie, le comité d'agrément a déterminé que le programme satisfait entièrement à la condition 7.

Condition 8

Le programme comprend un stage qui satisfait aux exigences énoncées à la sous-disposition 2 v du paragraphe 1 (2) et au paragraphe (2).

La sous-disposition 2v du paragraphe 1 (2) stipule qu'un programme de formation professionnelle comprend un minimum de 80 jours d'expérience pratique, adaptée au format et à la structure du programme, dans des écoles ou d'autres lieux approuvés par l'Ordre aux fins d'observation et d'enseignement pratique.

Le paragraphe 9 (2) énonce les exigences concernant le stage :

- 1. Il comprend des périodes d'observation et d'enseignement pratique dans des situations d'enseignement, dans des écoles ou d'autres lieux où est enseigné le programme d'études de l'Ontario ou dans des lieux approuvés par l'Ordre.*
- 2. Abrogé [voir la sous-disposition 2v du paragraphe 1 (2)]*
- 3. Il permet à chaque étudiant de prendre part à des situations se rapportant à chaque cycle et à au moins une des matières du programme qui le concernent.*
- 4. Un éducateur expérimenté encadre les étudiants et évalue leur stage.*
- 5. Un membre du corps professoral est affecté à chaque étudiant à titre de conseiller.*

Constatations

La documentation indique que toutes les conditions requises pour le stage sont comprises dans le programme.

Les étudiants effectuent trois stages combinant l'observation et la pratique dans des conseils scolaires de la région du Grand Toronto. Un minimum de 80 jours d'expérience pratique est garanti. Les étudiants acceptent une augmentation progressive de leurs responsabilités en matière de planification et d'enseignement autonomes. Le stage combine des journées d'affectation et des blocs de consolidation de l'enseignement dans les écoles d'accueil.

Journées d'expérience pratique adaptée au format et à la structure du programme

La documentation indique que les étudiants vivent trois expériences pratiques. D'une durée de 30 jours, le premier stage se déroule durant le premier semestre. D'une durée de 41 jours au maximum, le deuxième stage se déroule durant le deuxième semestre. D'une durée de 39 jours au maximum, le troisième stage se déroule durant le quatrième semestre. Au total, le nombre de jours de stage peut varier entre 107 et 110 jours, selon l'année.

Périodes d'observation et d'enseignement pratique dans des situations d'enseignement en Ontario

Chaque stage comprend deux étapes : une étape d'observation et de participation, et une étape d'enseignement pratique. Les deux étapes se déroulent dans la même école

avec le même enseignant associé, ce qui permet aux stagiaires de se concentrer sur les mêmes élèves sur une certaine période.

Cycles et matières

Le stage permet à chaque étudiant de participer à des situations se rapportant aux cycles et aux matières qui le concernent. La preuve recueillie confirme que les étudiants du programme pour enseigner aux cycles primaire-moyen effectuent au moins un stage au cycle primaire et au moins un stage au cycle moyen, tandis que ceux du programme pour enseigner aux cycles moyen-intermédiaire effectuent au moins un stage au cycle moyen et au moins un stage au cycle intermédiaire.

Dans cette structure à trois stages, les deux premiers stages fournissent une expérience générale en classe. Le troisième stage cible la matière d'enseignement de chaque étudiant. Ce stage coïncide avec le cours sur la matière d'enseignement enseigné au Tyndale University College, afin d'intégrer la théorie à la pratique. Dans le cas de la cohorte des étudiants aux cycles primaire-moyen avec concentration en enseignement du français langue seconde, les stages se déroulent dans une classe de français de base ou d'immersion en français durant le troisième et dernier stage du programme.

Enseignant associé expérimenté

La documentation confirme que des enseignants qualifiés et expérimentés supervisent et évaluent les stagiaires. Les enseignants associés doivent être membres en règle de l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario et avoir suffisamment d'expérience en enseignement.

Professeur conseiller

Le Department of Education nomme un professeur conseiller pour chaque stagiaire. Les professeurs conseillers sont des membres du corps professoral à temps plein ou à temps partiel dont le rôle est d'appuyer, de superviser et d'évaluer les stagiaires. Tous les professeurs conseillers sont des enseignants et/ou des administrateurs d'école dans les systèmes scolaires financés par les fonds publics en Ontario.

Conclusion

En se basant sur l'information qui lui a été fournie, le comité d'agrément a déterminé que le programme satisfait entièrement à la Condition 8.

Condition 9

La réussite du programme est subordonnée à la réussite du stage.

Findings

La documentation indique que la réussite du programme est subordonnée à la réussite du stage.

Tous les étudiants doivent compléter un minimum de 80 jours de stage pour satisfaire aux conditions du baccalauréat en éducation. Le Tyndale University College s'est doté d'un protocole pour les étudiants qui risquent d'échouer. Les professeurs conseillers prévoient des heures de rencontre avec leur groupe d'étudiants afin d'assurer leur réussite.

Conclusion

En se basant sur l'information qui lui a été fournie, le comité d'agrément a déterminé que le programme satisfait entièrement à la condition 9.

Condition 10

Les cours de méthodologie de l'enseignement conviennent aux cycles auxquels ils se rapportent.

Constatations

À l'exception du cours EDUP 5093 *French as a Second Language PJ*, que doivent suivre les étudiants inscrits à la concentration sur l'enseignement du français langue seconde aux cycles primaire-moyen, la documentation indique que le programme comprend des cours de méthodologie qui conviennent aux cycles auxquels ils se rapportent.

Les étudiants aux cycles primaire-moyen et moyen-intermédiaire suivent des cours de méthodologie dans les six domaines du curriculum à l'élémentaire : *The Arts, Health and Physical Education, Language, Mathematics, Social Studies* et *Science and Technology*. Les étudiants suivent deux cours de langue et de mathématiques (*Language and Literacy, Parts 1 and 2* et *Mathematics, Parts 1 and 2*). Ils suivent un seul cours dans chacun des autres domaines d'études. Les étudiants aux cycles moyen-intermédiaire suivent un cours de méthodologie dans leur matière d'enseignement de la 7^e à la 10^e année. Les matières d'enseignement offertes aux étudiants au cycle intermédiaire sont les suivantes : *English, French as a Second Language, Geography, History, Mathematics, Music (vocal and instrumental)* et *General Sciences*. Les cours de méthodologie aux cycles primaire-moyen contiennent les documents appropriés du Ministère pour les deux cycles et incluent les programmes-cadres de la 1^{re} à la 10^e année. Le Programme d'apprentissage de la maternelle et du jardin d'enfants est abordé dans le cours *Early Years*.

L'élément 9 de l'annexe 1, La pédagogie et l'évaluation de l'apprentissage dans les domaines d'études pertinents relativement à des matières spécifiques, est abordé dans tous les cours de méthodologie. Les cours de méthodologie en enseignement sont conçus spécifiquement pour répondre aux besoins des élèves dans chaque cycle sujet à l'agrément : primaire-moyen et moyen-intermédiaire. Tous les contenus et travaux des cours de méthodologie abordent notamment les thèmes des stratégies et théories de l'enseignement, de la planification de leçons et d'unités, de l'évaluation et des enjeux du curriculum pertinents se rapportant à des cycles, à des années et à des matières en particulier.

Conclusion

En se basant sur l'information qui lui a été fournie, le comité d'agrément a déterminé que le programme satisfait essentiellement, mais pas entièrement, à la condition 10.

Motifs de la conclusion

Le cours de méthodologie EDUP 5093 *French as a Second Language PJ* n'aborde pas spécifiquement la pédagogie et l'évaluation de l'apprentissage que doivent maîtriser les étudiants pour enseigner le français langue seconde aux cycles primaire-moyen. Les étudiants de la cohorte en enseignement du français langue seconde n'obtiennent pas suffisamment de contenu et de travaux se rapportant aux théories, à la recherche, à la planification de leçons et d'unités, et à l'évaluation adéquates pour les préparer à

enseigner les trois programmes de français langue seconde : programme de base de français, programme intensif de français et programme d'immersion en français.

La décision se base sur la présentation du Department of Education du cours de six crédits EDUP 5093 *French as a Second Language PJ* qui a été mis en œuvre ou sera mis en œuvre tel qu'il a été conçu.

Il y a plusieurs motifs à cette conclusion : Le premier est que certains étudiants peuvent ne pas avoir la compétence linguistique requise pour enseigner les trois programmes du curriculum de français langue seconde. Ceux qui sont incapables d'enseigner le programme intensif de français ou le programme d'immersion en français sont dirigés vers le programme de base de français. Le deuxième motif réside dans la manière limitée dont les cours abordent la pédagogie et l'évaluation adéquates à l'enseignement du programme de base de français, du programme intensif de français et du programme d'immersion en français. Le troisième motif de la conclusion est que le Department of Education n'a pas mis en œuvre des composantes du programmes conçues pour améliorer les compétences linguistiques des étudiants.

Pour que la concentration du programme sur l'enseignement du français langue seconde satisfasse entièrement à la condition 10, la directrice du Department of Education doit fournir, au comité d'agrément, des preuves acceptables que les cours de méthodologie du programme permettront à tous les étudiants de la cohorte de français langue seconde d'être prêts à enseigner le curriculum du programme de base de français, du programme intensif de français et du programme d'immersion en français.

Par exemple, la directrice peut présenter :

- des rapports sur les mesures d'assurance de la qualité du programme visant à assurer que tous les étudiants inscrits au programme aux cycles primaire-moyen avec concentration sur l'enseignement du français langue seconde démontrent qu'ils possèdent les compétences linguistiques en français nécessaires pour enseigner les trois programmes du curriculum de français langue seconde : programme de base de français, programme intensif de français et programme d'immersion en français
- des plans de cours différenciés qui démontrent le caractère adéquat des cours de méthodologie de l'enseignement des trois programmes du curriculum de l'Ontario (*French as a Second Language: Core, Grades 4–8; Extended, Grades 4–8; Immersion, Grades 1–8, 2013*)
- des plans de cours de méthodologie qui font référence explicitement au contenu incluant une pédagogie appropriée aux cycles, des ressources et un enseignement correspondant aux trois programmes du curriculum de l'Ontario (*French as a Second Language: Core, Grades 4–8; Extended, Grades 4–8; Immersion, Grades 1–8, 2013*)
- des plans de cours de méthodologie qui font référence aux recherches les plus récentes et aux pratiques de différenciation pédagogique telles qu'énoncées

dans les ressources du Ministère pertinentes à l'enseignement du programme de base de français, comparativement à l'enseignement du programme intensif de français et du programme d'immersion en français

- des artefacts, par exemple des travaux ou des portfolios réalisés par un échantillon d'étudiants afin de vérifier que les cours de méthodologie ont permis à chaque étudiant d'acquérir des connaissances et des compétences pour enseigner le contenu du curriculum liées aux trois programmes de français langue seconde (programme de français de base, programme intensif de français et programme d'immersion en français), et non un seul programme
- des artefacts, par exemple des travaux ou des portfolios réalisés par un échantillon d'étudiants afin de vérifier que chaque étudiant de l'échantillon a acquis les connaissances et les compétences requises pour utiliser la recherche la plus récente dans l'enseignement et l'apprentissage adéquats à chacun des trois programmes du programme-cadre de français langue seconde : programme de français de base, programme intensif de français et programme d'immersion en français.

Pour que cela profite à la cohorte d'étudiants admise en août 2018, les améliorations aux cours de méthodologie devront être mises en œuvre au plus dans les 12 mois suivant la date d'émission de la décision.

Condition 11

Les cours théoriques et de base portent, entre autres, sur le développement et l'apprentissage humains, ainsi que sur les textes législatifs et les politiques gouvernementales qui se rapportent à l'éducation.

Constatations

La documentation indique que les cours théoriques et de base du programme porte, entre autres, sur le développement et l'apprentissage humains, ainsi que sur les textes législatifs et les politiques gouvernementales qui se rapportent à l'éducation.

Le programme comprend le cours obligatoire *Developing Learner*, qui porte spécifiquement sur la croissance et le développement de l'enfant, le processus d'apprentissage et leurs répercussions sur l'enseignement. Les étudiants explorent le développement des caractéristiques cognitives, émotionnelles, physiques et sociales des apprenants de la petite enfance à l'adolescence.

Le programme comprend un cours obligatoire sur la législation et les politiques gouvernementales se rapportant à l'éducation, intitulé *The Education Act and the Ethical Standards for the Teaching Profession PJ and JI*. Le plan de ce cours comprend des parties des règlements provinciaux et fédéraux ainsi que les responsabilités de l'enseignant en vertu de ces règlements.

Conclusion

En se basant sur l'information qui lui a été fournie, le comité d'agrément a déterminé que le programme satisfait entièrement à la condition 11.

Condition 12

La composition du corps professoral est telle qu'il existe un équilibre approprié entre :

- 1. les personnes qui possèdent les titres universitaires appropriés,*
- 2. les personnes qui possèdent l'expérience appropriée dans le domaine de l'enseignement,*
- 3. les personnes qui possèdent les compétences appropriées dans les différents cycles et composantes du programme.*

Constatations

La documentation indique que la composition du corps professoral du programme est telle qu'il existe un équilibre approprié entre les personnes qui possèdent les titres universitaires appropriés, celles qui possèdent l'expérience appropriée dans le domaine de l'enseignement et celles qui possèdent les compétences appropriées dans les différents cycles et composantes du programme.

Le corps professoral se compose de membres permanents, de membres en voie de la permanence et de membres à temps partiel. Plusieurs d'entre eux sont des auteurs de manuels, des concepteurs de matériel concret, des membres de l'Ordre titulaires d'une qualification additionnelle de spécialiste, des présentateurs d'ateliers et de conférences, des participants à la conception d'initiatives du ministère de l'Éducation et à l'évaluation de ces initiatives, et des instructeurs de cours menant à une qualification additionnelle. La plupart des chargés de cours possèdent une expérience récente ou actuelle d'enseignement en classe et contribuent cette expertise pratique au programme.

Les instructeurs du corps professoral possèdent une expérience pratique en enseignement dans les domaines et les cycles dans lesquels ils enseignent ou prodiguent des conseils. Leurs domaines d'expertise comprennent la philosophie de l'éducation, la formation des enseignants, la pédagogie des mathématiques, le matériel didactique, les technologies de l'éducation, les stratégies d'apprentissage, l'éthique de l'éducation, la pédagogie des sciences, les sciences de l'environnement, la théologie selon les perspectives autochtones, la pédagogie au jardin d'enfants, la pédagogie en anglais, l'équité dans les écoles, l'enseignement catholique, l'éducation physique et la santé, les besoins particuliers, la différenciation pédagogique, la pédagogie de l'histoire, les styles d'apprentissage dans la différenciation pédagogique, les troubles d'apprentissage et la pédagogie de la géographie.

Le Department of Education bénéficie de l'expertise de nombreux pédagogues qui pratiquent actuellement sur le terrain au sein des conseils scolaires, du ministère de l'Éducation et d'autres établissements éducatifs.

Conclusion

En se basant sur l'information qui lui a été fournie, le comité d'agrément a déterminé que le programme satisfait entièrement à la condition 12.

Condition 13

L'établissement autorisé s'est doté de mécanismes de contrôle interne adéquats visant à protéger l'intégrité des dossiers des étudiants liés au programme.

Constatations

La documentation indique que le Department of Education du Tyndale University College s'est doté de mécanismes de contrôle interne adéquats visant à protéger l'intégrité des dossiers des étudiants inscrits au programme.

Aucun changement important n'a été apporté depuis les conclusions de la décision du comité d'agrément du 25 octobre 2011, laquelle indiquait que le Department of Education du Tyndale University College s'était doté de mécanismes de contrôle visant à protéger l'intégrité des dossiers des étudiants inscrits aux programmes.

Le Tyndale University College observe une politique de confidentialité fondée sur dix principes tirés de la *Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques*. La politique de confidentialité repose notamment sur un engagement envers la protection des renseignements des étudiants et des diplômés; une responsabilisation envers les informations personnelles recueillies, utilisées, divulguées et conservées; l'imposition de limites à la divulgation des renseignements; et la protection des informations personnelles par des mesures de sécurité. La politique de confidentialité du Tyndale University College and Seminary et de la Tyndale Foundation stipule que Tyndale prend au sérieux la sécurité et l'intégrité des dossiers des étudiants.

Conclusion

En se basant sur l'information qui lui a été fournie, le comité d'agrément a déterminé que le programme satisfait entièrement à la condition 13.

Condition 14

L'établissement autorisé s'est engagé à améliorer sans cesse le programme et à en assurer la qualité et, s'il s'agit d'un programme existant, il a mis en place des mesures qui témoignent de cet engagement.

Constatations

La documentation indique que le Department of Education du Tyndale University College s'est engagé à améliorer sans cesse le programme de formation professionnelle en question et à en assurer la qualité, et qu'il a mis en place des mesures qui témoignent de cet engagement.

Le Tyndale University College démontre son engagement envers l'amélioration continue et l'assurance de la qualité par un certain nombre de mesures officielles. Il s'est doté d'une politique d'examen des programmes qui s'appuie sur ce qui suit : évaluation des cours et des enseignants, sondages sur le programme, planification du curriculum, conversations finales, rétroaction des professeurs conseillers et sondages auprès des partenaires, réunions de l'équipe du baccalauréat en éducation, sondages sur l'emploi et examen des programmes universitaires.

Le programme démontre son engagement envers l'assurance de la qualité et l'amélioration continue par le travail de divers comités qui doivent se réunir une ou deux fois par année, y compris un comité consultatif de la formation des enseignants (Teacher Education Advisory Committee - TEAC), un comité de la faculté (B.Ed. Core Faculty Committee), un comité des TI (Education and Technology Committee), un comité de la bibliothèque et d'autres comités spécialisés. Par exemple, le comité des TI a le mandat d'œuvrer à l'amélioration continue et au renouvellement des ressources. De plus, le comité de planification académique (Academic Planning Committee - APC), qui se compose du doyen, de la directrice du programme et des membres du corps professoral, a la responsabilité de s'assurer que les plans de cours reflètent les politiques et les initiatives actuelles du ministère de l'Éducation concernant le curriculum.

Les retraites de gestion du corps professoral sont une autre occasion de garantir l'engagement envers l'assurance de la qualité du programme. Lors d'une retraite en 2017, le corps professoral a d'ailleurs fait valoir son cadre conceptuel.

Conclusion

En se basant sur l'information qui lui a été fournie, le comité d'agrément a déterminé que le programme satisfait entièrement à la condition 14.

Condition 15

Un comité consultatif de la formation des enseignants ou une entité semblable joue un rôle consultatif ou de liaison à l'égard du programme.

Constatations

La documentation indique qu'un comité consultatif de la formation des enseignants joue un rôle consultatif à l'égard du programme.

Les membres externes du comité comprennent des représentants du milieu de l'éducation en général, y compris des leaders du Toronto Catholic District School Board, du Toronto District School Board, du Peel District School Board, du York Region District School Board et du York Catholic District School Board, des représentants du ministère de l'Éducation et du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Formation professionnelle, et de représentants de la Fédération des enseignantes et des enseignants de l'Ontario par l'entremise du comité de liaison de la formation à l'enseignement.

Le comité consultatif de la formation des enseignants assure la liaison avec le Department of Education pour discuter de divers thèmes, y compris le professionnalisme collaboratif et la formation professionnelle, l'initiative de formation des enseignants autochtones et le travail avec les mentors.

Conclusion

En se basant sur l'information qui lui a été fournie, le comité d'agrément a déterminé que le programme satisfait entièrement à la condition 15.

Décision du comité d'agrément

Pour les raisons énoncées précédemment, le comité d'agrément conclut que le programme offert au Tyndale University College satisfait entièrement aux conditions 1, 1.1, 2, 3, 5, 6, 7, 8, 9, 11, 12, 13, 14 et 15, et satisfait essentiellement, quoique non entièrement, aux conditions 3.1, 4 et 10 du Règlement 347/02 sur l'agrément des programmes de formation en enseignement aux fins de l'agrément du programme suivant :

- Programme consécutif de formation à l'enseignement, avec domaine d'études pour enseigner aux cycles primaire-moyen et moyen-intermédiaire, y compris les cycles primaire-moyen avec concentration sur l'enseignement du français langue seconde, menant à un baccalauréat en éducation

Par conséquent, le comité d'agrément accorde l'agrément général au programme, assorti des conditions ci-dessous :

Condition 3.1

La directrice doit soumettre, au comité d'agrément, des preuves acceptables que le programme permet aux étudiants de ce programme de formation professionnelle avec concentration sur l'enseignement du français langue seconde d'acquérir les connaissances et les compétences des éléments 1 et 2 de la section Connaissance du curriculum figurant à l'annexe 1.

Condition 4

La directrice doit soumettre, au comité d'agrément, des preuves acceptables que le programme d'études de l'Ontario (*The Ontario Curriculum: French as a Second Language: Core, Grades 4–8; Extended, Grades 4–8; Immersion, Grades 1–8*, 2013) est utilisé pour tous les étudiants dans la concentration sur l'enseignement du français langue seconde.

Condition 10

La directrice doit soumettre, au comité d'agrément, des preuves acceptables que les cours de méthodologie conviennent aux matières auxquelles ils se rapportent et qui concernent spécifiquement la concentration sur l'enseignement du français langue seconde du programme.

Résumé

La directrice doit présenter ces preuves à l'Ordre dans les 12 mois après avoir reçu la décision du comité d'agrément. Une fois que la directrice aura présenté, au comité d'agrément, des preuves jugées acceptables, les conditions 3.1, 4 et 10 seront entièrement satisfaites pour le programme.

Le comité d'agrément accepte le fait que le Department of Education prévoit satisfaire entièrement ces conditions pendant la période précisée de 12 mois.

Plan initial

Comme l'exige l'article 16(1) du Règlement 347/02 sur l'agrément des programmes de formation en enseignement, la directrice du Department of Education du Tyndale University College doit, nonobstant le délai de 12 mois indiqué ci-dessus, transmettre un plan décrivant la méthode proposée pour satisfaire aux exigences énoncées ci-dessus et une estimation du délai requis pour ce faire, dans un délai de six mois après avoir reçu la décision du comité d'agrément. De plus, elle doit annuellement faire un rapport au comité d'agrément sur les progrès réalisés en vue de satisfaire aux conditions.

Le comité d'agrément accorde l'agrément général à ce programme pour une période de sept ans (jusqu'au 18 septembre 2025) ou pour une période modifiée en vertu de l'article 15 du Règlement 347/02 sur l'agrément des programmes de formation en enseignement.

Comité d'agrément

Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario

Le 18 septembre 2018